



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

marine

Question écrite n° 74953

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les besoins de frégates de premier rang de la marine nationale. Notre marine océanique remplit de nombreuses missions dans un contexte stratégique aux enjeux multiples. Les frégates sont capables d'aller au plus près dans une zone de crise ; elles sont donc indispensables au déploiement de la marine pour agir en permanence sur toutes les mers. Alors qu'une déclaration du 16 février 2015 annonce la vente de la frégate Normandie à l'Égypte, il lui demande de confirmer l'objectif de 15 frégates de premier rang fixé par le livre blanc de la défense à l'horizon 2025 et notamment la livraison de quatre FREMM avant 2016, six avant 2018. Il lui demande également quelles mesures seront mises en place pour ne pas perturber la capacité opérationnelle de la marine.

Texte de la réponse

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale remis le 29 avril 2013 au Président de la République prend en compte l'évolution de l'environnement stratégique international depuis le Livre blanc de 2008 et traduit la volonté de la France d'assumer ses ambitions face à la permanence des menaces. Il vise à donner à nos armées les moyens de remplir leurs trois missions principales avec des moyens adaptés à chaque situation. Elles mettront en oeuvre la stratégie de dissuasion à l'aide des deux composantes océanique et aéroportée. Elles assureront la protection du territoire national et des Français contre l'ensemble des risques et des menaces, en particulier le terrorisme et les cyberattaques. Elles interviendront à l'extérieur pour protéger les ressortissants français et européens, défendre les intérêts de la France dans le monde et honorer nos engagements internationaux. A cet effet, pour ce qui concerne la seule composante océanique, les forces navales seront dotées de 4 sous-marins lanceurs d'engins, de 6 sous-marins d'attaque, du porte-avions Charles de Gaulle, de 15 frégates de premier rang, d'une quinzaine de patrouilleurs, de 6 frégates de surveillance, de 3 bâtiments de projection et de commandement, d'avions de patrouille maritime, ainsi que d'une capacité de guerre des mines apte à la protection de nos approches et à la projection en opération extérieure. S'agissant plus particulièrement de la cible des 15 frégates de premier rang, il convient de préciser que le prélèvement au profit de l'Égypte de la frégate européenne multi-missions (FREMM), ex « Normandie », dont la livraison à la marine nationale était prévue pour la fin de l'année 2014, nécessite de réviser la cadence de production actuelle des FREMM afin de ne pas fragiliser la composante de la lutte anti-sous-marin. A cet égard, l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 améliorera la cohérence d'ensemble des programmes de production actuels et futurs de ces navires. C'est dans ce contexte que la production des FREMM se poursuivra dans l'avenir avec pour objectif d'avancer la livraison de la 6e FREMM avant la fin de l'année 2019 et de livrer deux autres unités d'ici à 2022. Pour compléter ce dispositif et répondre au principe de différenciation, les programmes de rénovation des frégates légères furtives (FLF) et de réalisation des frégates de taille intermédiaire (FTI) seront lancés pour disposer, de manière garantie et ajustée dans la durée, de frégates de complément aux FREMM et aux 2 frégates de défense aérienne « Horizon ». Le ministre a annoncé, le 29 mai dernier, que le programme FTI serait avancé de près de deux ans. Cette décision se traduira par une première livraison de cet équipement dès 2023.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74953

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1421

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4533